



DANONE

Paris, le 3 avril 2009

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 23 AVRIL 2009

MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES

La Société informe ses Actionnaires que son Assemblée Générale Mixte a été convoquée pour le jeudi 23 avril 2009, à 14 heures 30, au Carrousel du Louvre – 99, rue de Rivoli, 75001 Paris.

L'avis de réunion comportant l'ordre du jour et le texte des résolutions a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) du 2 mars 2009 et l'avis de convocation a été publié au BALO du 3 avril 2009. Les modalités de participation et de vote à cette Assemblée figurent dans ces deux avis.

Les informations relatives à cette Assemblée peuvent être consultées sur le site internet de la Société : www.finance.groupedanone.fr.

L'ensemble des documents et renseignements concernant cette Assemblée sont tenus à la disposition des Actionnaires dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Il sera proposé à l'Assemblée de verser un dividende de 1,20 euro par action, payable en numéraire ou en actions Danone.

Pour tous renseignements complémentaires :

Direction de la Communication : +33 1 44 35 20 75 – Direction des Relations Investisseurs : +33 1 44 35 20 76
GROUPE DANONE : 17, Boulevard Haussmann 75009 Paris – Fax : +33 1 44 35 24 80